

RÈGLEMENTS DU CONOURS

Admissibilité

Aucun achat requis. Ce concours, organisé par l'Université d'Ottawa, est ouvert à aux étudiants et étudiantes de l'Université d'Ottawa âgés de 18 ans et plus au moment de l'inscription au tirage. Les personnes qui travaillent pour l'Université d'Ottawa (ou qui habitent sous le même toit qu'une personne qui travaille pour cet établissement) ne peuvent pas participer au concours.

Participation

Toute personne qui souhaite participer au concours doit fournir une adresse courriel valide lorsqu'elle y est invitée à la fin du questionnaire et elle doit répondre à la question réglementaire. Le concours commence le 3 mars à 6h (HNE) et se termine le 19 mars 2021 à 23h59 (HAE). Chaque participant ne peut soumettre qu'un seul bulletin de participation pendant toute la durée du concours. Les participants reconnaissent avoir lu et compris le présent règlement.

Prix

Il y a trois prix à gagner : un prix de 2500 \$, un prix de 1500 \$ et un prix de 500 \$ applicable à vos frais de scolarité (ou montants équivalents en argent pour les étudiants dans leur dernière session d'études) d'une valeur totale de 4500 \$CA.

Sélection du gagnant

La personne gagnante sera choisie au hasard parmi l'ensemble des participants le 31 mars 2019. Elle sera avisée par courriel après le tirage. Pour gagner, elle doit avoir répondu correctement à la question réglementaire et fourni tous les renseignements demandés. Le prix sera remis à la personne gagnante après qu'on l'aura informée. S'il est impossible de la joindre au cours des 21 jours suivant le tirage au sort, un deuxième tirage aura lieu, et ainsi de suite jusqu'à ce que le prix soit attribué. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles.

Publicité

Le nom de la personne gagnante sera annoncé sur le site Web de l'Université d'Ottawa au www.uottawa.ca/recherche-institutionnelle-planification/gagnants , au mois de mai 2021. Les participants au concours consentent à ce que leur nom soit rendu public s'ils gagnent. La personne gagnante doit signer une déclaration dans laquelle elle accuse réception du prix et dégage l'Université d'Ottawa de toute responsabilité quant à sa participation au concours ou à l'acceptation du prix.

Protection des renseignements personnels et consentement

Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario, les renseignements personnels recueillis par l'Université d'Ottawa, y compris ceux recueillis dans le cadre d'un concours, seront utilisés de manière confidentielle par du personnel autorisé, uniquement aux fins prévues. L'Université d'Ottawa recueillera et conservera les renseignements fournis par les participants pour gérer ses relations avec ses diplômés, y compris pour les informer de ce qui se passe à l'Université, leur transmettre des invitations, des renseignements sur les collectes de fonds et sur toute autre offre spéciale s'adressant aux diplômés et amis de l'Université. L'Université d'Ottawa ne divulguera aucun renseignement personnel à des tiers, sauf si la loi ou un tribunal l'exige, ni lorsqu'un tiers fournit des services en son nom, auquel cas des clauses de confidentialité assureront la protection des renseignements personnels. En participant au concours, vous consentez à cette utilisation de vos renseignements personnels.

Conditions générales

Le concours est assujéti aux lois canadiennes applicables. Dans le cas des résidents du Québec, tout litige concernant l'organisation ou le déroulement du concours peut être porté devant la Régie des alcools, des courses et des jeux pour jugement; tout litige concernant l'attribution du prix peut être porté à l'attention de la Régie, mais celle-ci ne s'engage qu'à aider les parties à parvenir à un règlement.